



L'ÉCOLE – C'EST NOTRE AFFAIRE

4

Mise à jour du CCCSO – 2017

Dates à retenir

Réunion des dirigeants :
du 10 au 12 novembre 2017

Conférence du CCCSO :
reportée au dimanche 25
mars au jeudi 29 mars 2018.
(Les dirigeants des sections
locales seront ainsi plus libres
de s'occuper des membres
au moment de la conversion
à la Fiducie de soins de santé
au bénéfice d'employés)

Juillet 2017

Contenu

- Mise à jour sur la contestation fondée sur la Charte
- Mise à jour sur la Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés
- Groupe de travail sur l'ILT
- Groupe de travail provincial sur la santé et la sécurité
- Mise à jour sur la discussion sur la restructuration
- Mise à jour sur les différends centraux

Mise à jour sur la contestation fondée sur la Charte

✚ Décision

Au printemps 2016, le juge Lederer de la Cour supérieure de l'Ontario a statué que le Projet de loi 115, la *Loi donnant priorité aux élèves*, était inconstitutionnel.

Il s'est dit d'accord avec le SCFP et les autres syndicats impliqués dans cette contestation que la Loi entravait notre droit à la liberté d'association en vertu de la Charte des droits et libertés. En résumé, cela obstruait notre droit de négocier librement nos conventions collectives et notre droit de grève.

✚ Réparation au regard d'une infraction aux droits garantis par la Charte des droits et libertés

Le SCFP et la Couronne ont amorcé des pourparlers dans le but de déterminer un recours convenable. Les droits de tous les membres ayant été bafoués pendant cette période, nous avons convenu qu'ils avaient tous droit à une compensation en dommages-intérêts. Le montant total payable aux membres du SCFP est de 56,7 millions \$.

Le dédommagement s'applique à tous les membres du SCFP couverts par une convention collective conclue avec les conseils scolaires entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2014. Les membres n'ayant été couverts par une convention collective du SCFP que pour l'une des deux années recevront la moitié de

l'indemnisation en dommages-intérêts par rapport à une personne qui aura été couverte pendant les deux années scolaires. On estime qu'un membre ayant travaillé pendant les deux années touchera la somme de 905,50 \$, comparativement à un membre ayant travaillé pendant un an qui recevra, quant à lui, 452,75 \$.

Résultats du vote sur le règlement : 93,4 % ont voté en faveur !

Les sections locales de la province ont procédé à un vote sur le règlement, le dernier ayant eu lieu le 4 juillet 2017. Les votes ont été comptés, avec 93,4 % à l'appui du règlement.

Modalité de paiement

Un différend entre le SCFP et la Couronne a été tranché par un arbitre. Il s'agissait de savoir si le traitement serait assuré par un administrateur en tierce partie, semblable à la procédure adoptée dans les recours collectifs (ce que le SCFP préconisait) ou par les conseils scolaires (la position de la Couronne).

Le 6 juillet, l'arbitre Mitchnick entendait la question. Il a rendu sa décision le 12 juillet. Bien que faisant clairement ressortir son point de vue selon lequel il s'agissait d'une indemnité de dommages-intérêts et, partant, non assujettie aux impôts, l'arbitre ne soutenait pas la position du SCFP à l'effet qu'une tierce partie serait plus efficace dans la distribution des chèques. Il a décidé qu'il reviendra aux conseils scolaires de répartir les fonds.

Il a ajouté : « ...en bout de ligne, il appartiendra à la province, quoi qu'elle doive faire pour que cela se produise, de satisfaire l'arbitre que les sommes ont été versées à tous les employés touchés conformément aux termes du Protocole d'accord » (trad.) Donc, essentiellement, si un conseil scolaire ne paie pas sous forme de dommages-intérêts, il relève de la Couronne d'assurer l'intégrité de l'intention des parties au règlement et de veiller à ce que les membres reçoivent l'intégralité de leurs droits à l'allocation.

Prochaines étapes : identifier ceux qui ont droit à des dommages-intérêts

Le **vendredi 14 juillet**, nous avons rencontré des représentants du ministère pour discuter de la collecte des données dont le SCFP aura besoin pour procéder à un examen de diligence raisonnable. Il faut absolument identifier tous ceux qui ont droit au recours et il est impératif que ceux qui ont travaillé pour plus d'un conseil scolaire pendant la période en question ne touchent qu'un seul versement général de dommages-intérêts.

La Couronne obtiendra des conseils scolaires les données nécessaires en ce qui concerne les employés couverts par une convention collective du SCFP dans chacune des deux années, soit du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 et du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Ces données seront remises au SCFP au plus tard le **31 août 2017**. Le SCFP terminera son rapport de diligence raisonnable d'ici le **30 septembre 2017**.

Les différends portant sur le droit de diverses personnes doivent être renvoyés à l'arbitre Mitchnick d'ici le **31 octobre 2017**.

Ces échéanciers rigoureux ont été institués pour que le paiement soit versé le plus rapidement possible à ceux qui y ont droit. Notre objectif reste que l'indemnité soit remboursée d'ici **décembre 2017** ou **janvier 2018**.

Ce que vous pouvez faire pour faciliter les choses

En tant que membre, assurez-vous que l'employeur et que votre section locale aient en main votre adresse postale et vos coordonnées exactes.

Si vous connaissez quelqu'un qui a droit à un paiement, mais qui a pris sa retraite pendant les deux années en question, veillez à ce qu'il transmette ses coordonnées à la section locale et à l'employeur.

Mise à jour sur la Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés

Nous sommes sur la bonne voie pour faire la transition vers la Fiducie de soins de santé au bénéfice des travailleurs en éducation, membres du SCFP, d'ici le 1^{er} février 2018.

Nous sommes à finaliser l'Accord de fiducie, le document juridique établissant la Fiducie.

Nous espérons que notre site Web sera opérationnel d'ici la mi-août afin que les membres aient accès aux renseignements afférents à la Fiducie. Notre prochain bulletin contiendra plus d'informations à ce sujet.

Résumé du Groupe de travail sur l'ILT

(Catherine Taggart, Nora Shaughnessy, Vern Andrus et Michel Revelin)

Le Groupe de travail poursuit ses travaux pendant l'été.

Un important sondage a été envoyé aux sections locales. Les renseignements qui seront retournés aideront le Groupe à cerner ce qui fonctionne bien ou non quant aux régimes d'ILT actuels.

Le Groupe continue de tenter de trouver des solutions pour réduire les coûts des primes d'ILT pour tous.

Des réunions se tiendront en septembre et en novembre.

Une tierce partie collabore avec le Groupe pour mettre la touche finale avant qu'une demande de proposition soit acheminée. L'objectif consiste à trouver un seul assureur prêt à offrir des services d'ILT à nos membres.

Groupe de travail provincial sur la santé et la sécurité

(Don Postar, Dan Mills [a récemment démissionné], Michele Lalonge-Davey et Chris Sutton)

Suite au travail de ce Comité et à celui des sections locales à l'échelle de la province, le gouvernement a finalement reconnu la nécessité de se concentrer sur la prévention de la violence en milieu de travail faite aux travailleurs en éducation.

En août, le ministère du Travail (MT) formera des inspecteurs sur les questions liées à la violence en milieu de travail dans le secteur des conseils scolaires. Au cours de l'année scolaire de 2017-2018,

chaque conseil scolaire recevra la visite de ces inspecteurs qui examineront tous les volets protocolaires dans la prévention, la formation et l'intervention lors d'incidents violents. Ils devront veiller aussi à faire respecter la loi.

En outre, le Comité est à mettre au point un outil lié à la prévention de la violence, l'importance de l'évaluation des risques et la façon de traiter des rapports de violence. Cet outil, qui sera mis à la disposition des sections locales, de l'employeur et des inspecteurs du MT, exposera clairement les attentes au personnel (y compris les directeurs) afin qu'ils connaissent et appliquent les étapes prescrites lorsqu'ils signalent un incident violent ou qu'ils reçoivent un rapport à ce sujet. Cet outil devrait être prêt en janvier.

Pour atteindre cet objectif, les membres du Comité feront des recherches au cours de l'été. Le Groupe de travail se réunira toutes les deux semaines à compter de septembre et le sous-comité des ressources, qui se rassemblera à la fin du mois d'août, prévoit établir un horaire tout aussi rigoureux.

De plus, plusieurs sections locales insistent sur le fait que les membres ayant la charge d'étudiants aux antécédents de comportement violent aient non seulement accès aux Plans de sécurité, mais qu'ils participent aussi à leur élaboration. La NPP n°159, la *Collaboration professionnelle*, sert de point de départ à ces discussions.

Nous tenons à remercier le confrère Dan Mills pour son travail l'année dernière et pour son long engagement envers la santé et la sécurité.

Groupe de travail sur la restructuration

(Dave Geroux, Laurie Lucciola, Liz Harrison, Mike Galipeau, Sylvain Piche, Terri Preston, Jim Morrison)

La motion suivante a été adoptée lors de notre dernière conférence :

« Je propose que la soumission sur la restructuration soit renvoyée au Comité aux fins de révision en fonction des commentaires reçus à la suite des réunions régionales et de cette conférence. Une réunion spéciale sera convoquée pour établir les règlements administratifs et un budget ».

La structure actuelle du CCCSO limite notre capacité collective au moment de nous prévaloir du financement accessible aux structures de négociation reconnues en vertu des Statuts du SFCP national. Étant donné que la négociation centrale est dorénavant prescrite par la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires*, examiner nos modalités de fonctionnement s'impose plus que jamais.

Le Comité sur la restructuration a rencontré les dirigeants nationaux et provinciaux. D'ici la fin du mois d'août, les présidents des sections locales recevront un ensemble de propositions de règlements administratifs et un budget préliminaire que les sections locales devront revoir, puis commenter. Veuillez consulter le calendrier ci-joint pour aller de l'avant.

- **D'ici le 31 août** : une ébauche de règlements administratifs et de budget sera envoyée aux sections locales.
- **Le 30 septembre** : les commentaires des sections locales doivent avoir été reçus.
- **Les 10 et 12 novembre** : réunion des dirigeants (à Toronto/à proximité de l'aéroport).

Différends centraux

Employés en probation et congé de maladie : plusieurs conseils scolaires refusaient d'accorder un congé de maladie aux employés en probation. Par l'entremise du processus central de règlement des différends, nous avons confirmé que les employés en probation ont droit à un congé de maladie et le problème a par conséquent été résolu.

Complément protégé : nous n'avons pas été en mesure de résoudre la question de savoir comment l'attrition est appliquée dans un certain nombre de conseils scolaires. Ce litige sera porté à l'arbitrage.

Mettre notre travail en valeur

Brochures sur la carrière : des brochures sur la carrière ont été conçues pour inciter les jeunes à envisager une carrière comme travailleur en éducation. Les brochures portent sur nos plus grandes classifications et se concentrent sur le rôle du groupe particulier au sein du système scolaire ainsi que sur les prérequis pour le poste.

Plusieurs conseils scolaires ont accepté de mettre les brochures à la disposition des élèves du secondaire et des salons de l'emploi. Il s'avèrerait également utile de les distribuer lors des foires communautaires, des événements entourant la fête du Travail, etc.

Une section locale a inséré la brochure dans l'enveloppe contenant les chèques de bourses d'étude.

À venir dans notre prochaine mise à jour

- Comment mettre notre travail en valeur.
- La collaboration professionnelle : qu'est-ce que cela représente pour vous?
- Mettre au point la formule de financement.

www.cccso.ca
www.facebook.com/CUPEeducationworkers
Twitter : @osbcc

MU:gb/sepb491